

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 11 (1899)
Heft: 6

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FAITS DIVERS

Union Internationale de photographie (Hambourg 1899).

La cinquième session de l'Union internationale aura lieu cette année à Hambourg, organisée avec le bienveillant concours de la Société pour l'avancement de la photographie d'amateur de Hambourg. C'est la première fois que l'Union se réunit en Allemagne et nous nous réjouissons de ce fait nouveau, car pour mériter son nom d'internationale, il est nécessaire que les sessions aient lieu un peu partout. Mais nous nous en réjouissons doublement, car en se rendant dans une ville allemande pour une semblable réunion, nos amis de France feront certainement preuve d'esprit de conciliation qui ne saurait que les honorer.



Dangers de la radiographie.

Hélios nous apprend qu'un M. M... poursuit civilement un médecin qui, pour soigner la femme du plaignant, employa maladroitement la radiographie.

A la suite de la deuxième pose, la partie radiographique présentait des rougeurs formant des marbrures. Ces rougeurs étaient un commencement de brûlure du derme. Au bout de quelques jours, à la place des rougeurs apparut une plaie de 20 cm². Il se forma ensuite une escarre. Bientôt M^{me} M... éprouva des souffrances si atroces qu'on craignit qu'elle ne mit fin à ses jours dans un accès de désespoir.

La gangrène paraissant menaçante, on transporta la malade au bord de la mer. Cinq médecins auxquels une somme totale de 3,419 fr. 90 cent. fut versée pour honoraires soignèrent M^{me} M..., dont la guérison est aujourd'hui incomplète et qui ne peut se lever qu'une fois tous les deux jours.

Il a été reconnu que le médecin aurait installé défectueusement la malade, puis, il aurait placé celle-ci à dix centimètres seulement de l'ampoule; enfin les poses auraient été trop prolongées.

On attend le jugement de ce curieux procès.

